

La sensibilisation à l'entrepreneuriat

Former des entrepreneurs et promouvoir chez les jeunes l'esprit d'entreprendre constitue un enjeu majeur pour notre pays. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est attaché à illustrer cette notion d'entrepreneuriat à travers les différentes mesures décrites ci-dessous.

L'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE)

Préconisé par le Conseil national pour la création d'entreprises (CNCE), l'observatoire a été créé en 2001 par les ministères chargés de la recherche, de l'éducation nationale, de l'industrie, l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et l'Académie de l'Entrepreneuriat pour développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat dans le système éducatif.

Les missions de l'OPPE

- recenser les différentes pratiques et contribuer à leur visibilité à tous les niveaux du système éducatif et de formation : primaire, secondaire, supérieur et formation continue ;
- diffuser ces connaissances, méthodes et pratiques ;
- évaluer l'impact et les effets des programmes de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat, et réaliser des études ponctuelles.

L'esprit d'entrepreneuriat est diffusé et valorisé par la participation à des manifestations et colloques, l'organisation d'une université d'été, le recensement des concours d'entrepreneuriat, la diffusion de documents d'information.

Le site Internet www.entrepreneuriat.net

Le recensement et la diffusion des actions du système éducatif entrant dans le champ de l'entrepreneuriat ont donné lieu à la constitution d'une base de données accessible sur www.entrepreneuriat.net et www.apce.com.

On peut y consulter des fiches « actions » et des fiches « établissements et organismes » en charge de ces actions.

On y trouve également des témoignages d'enseignants et d'experts, des outils pédagogiques expérimentés par des enseignants, une bibliographie sur l'entrepreneuriat et des liens utiles.



ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
direction générale de la recherche
et de l'innovation
1, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat

Les maisons de l'entrepreneuriat

La création de maisons de l'entrepreneuriat au sein d'établissements d'enseignement supérieur figure parmi les mesures que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend développer dans le cadre de sa politique en faveur de l'innovation. Une maison peut concerner les établissements d'enseignement supérieur d'un même site ou d'une même région.

Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. A la fois centres de ressources et centres d'affaires, elles remplissent des fonctions d'accueil et d'information des étudiants et jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise.

A l'issue d'un appel à propositions lancé en 2004, 6 projets ont été sélectionnés pour les régions suivantes : Auvergne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et PACA. Ils ont bénéficié d'un financement du ministère en complément du soutien des instances régionales concernées.

Un premier bilan réalisé à la demande du ministère début 2006 par la maison de l'entrepreneuriat de Grenoble, préexistant à l'appel à propositions, a conduit le ministère à renouveler en 2006 et 2007 le financement de cinq maisons sur six (Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et PACA (l'Auvergne a souhaité ne plus solliciter de financement en attendant la constitution d'un PRES).

Le concours « Initiatives jeunes »

Cette initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale est destinée à l'enseignement secondaire. Il s'agit de récompenser des initiatives de jeunes lycéens dans la conception de projets d'entreprises réelles ou virtuelles.

La direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe à l'organisation et au financement du concours, en partenariat avec la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

Pour en savoir plus

www.entrepreneuriat.net

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5757/la-formation-et-la-sensibilisation-a-l-entrepreneuriat.html